

## BUDGET PRIMITIF 2022

### Note de synthèse

Aux termes des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :  
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L.2313-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget est un acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice (article L2311 du Code générale des Collectivités Territoriales).

Il est voté par nature avec une présentation croisée par fonction et présente également des opérations en investissement. Il est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature comptable M14.

Le budget 2022 est voté le 07 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'administration générale aux heures d'ouverture.

Ce budget a été réalisé suite au débat d'orientation budgétaire présenté le 03 mars 2022.

Il a été élaboré avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager les marges de manœuvre dont la ville a besoin en investissement ainsi qu'en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité directe locale
- de recourir à l'emprunt pour financer l'investissement de la commune ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (département, région, Etat, ...)

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux.

De l'autre, la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

La présente note a pour objet de synthétiser les principales données du budget.

Le budget 2022, bien qu'encore impacté par les mesures liées à la crise sanitaire, prépare la reprise annoncée par la Loi de Finances 2022 et reste résolument tourné vers les Vieux-Condéens et Vieux-Condéennes.

Le Budget 2022 assure :

- le maintien, voire le développement des services et des équipements,
- la cohésion et la solidarité, des plus jeunes aux aînés : Haltes garderies, Accueils de loisirs, écoles, soutien aux associations, équipements sportifs, participation aux services du CCAS,
- l'entretien des routes,
- une réelle dynamique d'investissement : reconstruction d'une école, création d'un parking, poursuite du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés sur la zone Dervaux/Gambetta et l'entrée de ville rue Béluriez, réalisation d'une salle polyvalente à dominante culturelle, prévision d'une étude pour la redynamisation du centre-ville...

Tout cela sans aucune augmentation des taux de la fiscalité communale.

## Les recettes de Fonctionnement

### Les dotations

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : projection stable : 1 600 000 €

DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : projection à 2 074 673 € (2 064 075 € en 2021).

DNP (Dotation Nationale de Péréquation) : projection à 192 625 € (180 431 € en 2021).

Pour information, la DNP a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesses des bases d'imposition (effort fiscal).

### La fiscalité directe

Etat 1259 COM :

Produit attendu des Taxes foncières et d'habitation : 3 544 535 €

Versement coefficient correcteur : 1 681 545 €

THS Secondaires : 34 053 €

Les compensations TFPB et TFPNB : 283 628 €

### La fiscalité reversée :

|   | 2021           | 2022           |
|---|----------------|----------------|
| <b>DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE</b>             | 82.377,00 €    | 82.377,00 €    |
| <b>FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE</b>              | 230.415,00 €   | 230.415,00 €   |
| <b>ATTRIBUTION DE COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE</b> | 1.983.300,00 € | 1.933.300,00 € |
|   |                |                |

**Valenciennes Métropole soutient les investissements communaux** principalement via le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC). L'enveloppe 2021-2026, pour notre commune, s'élève à **930 477 €**. Ce montant sera fléché sur le programme de réalisation d'une salle multimodale à dominante culturelle.

**Les autres recettes :**

D'origine et d'organismes divers (CAF – états – particuliers – taxes), elles sont plus volatiles.

Dans un contexte de possible sortie de pandémie, la reprise progressive de activités se poursuit, matérialisée dans le budget 2022.

---

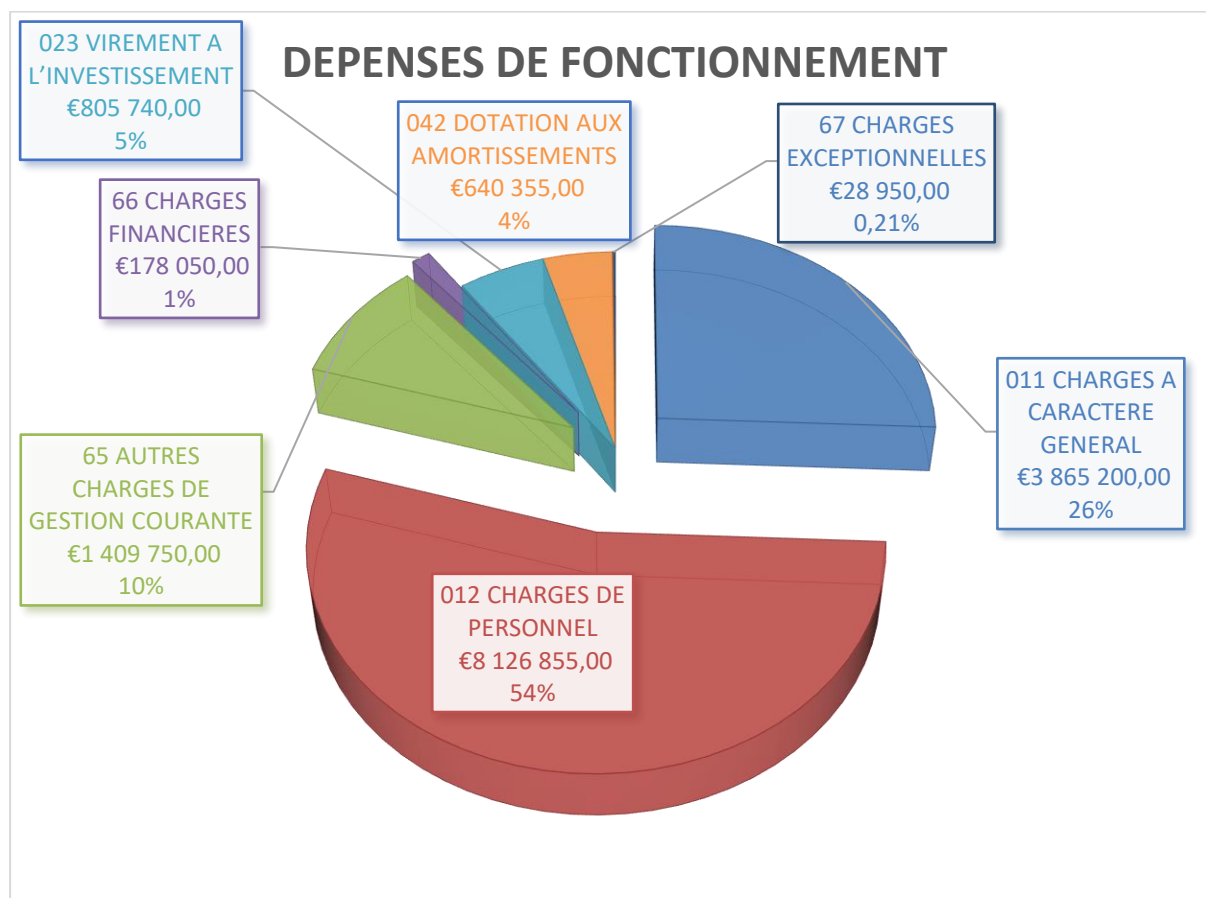
Total des recettes  
réelles de  
fonctionnement

|      |               |  |  |  |
|------|---------------|--|--|--|
| 2022 | 13 586 915,83 |  |  |  |
|------|---------------|--|--|--|

---

|  | 2022         |
|--|--------------|
| Impôts et taxes  | 58 %         |
| Dotations et subventions                                 | 38 %         |
| Autres produits courants                                 | 3 %          |
| Atténuations de charges                                  | 1 %          |
| <b>Total des recettes de gestion courante</b>            | <b>98 %</b>  |
| Produits financiers                                      | 0 %          |
| Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations) | 2 %          |
| <b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>      | <b>100 %</b> |

## Les dépenses de Fonctionnement



### Les dépenses courantes (chap 011) :

Les dépenses courantes confirment la reprise progressive des activités dans tous les domaines, et notamment sur le poste événementiel.

Il est à noter que la commune souhaite maintenir un lien très fort de proximité avec ses habitants via ses orientations :

Le service jeunesse intègre en 2022 le service de la cohésion sociale et organise les activités de la Maison de Quartier du Jard.

Un nouveau service Mairie Annexe voit également le jour en 2022 sur le quartier de la Solitude-Hermitage, favorisant l'accessibilité aux services municipaux.

La prévision de consommation énergétique tient compte de l'envolée annoncée du coût de l'énergie, sans certitude sur la stabilisation future des prix (chauffage, électricité).

Les dépenses d'entretien et de nettoyage sont adaptées à l'activité des différents services.

Le chapitre 011 couvre également les maintenances, les transports collectifs (restauration scolaire, écoles) et l'organisation d'événements locaux.

**Les dépenses de personnel (chap 012) :**

La ville de Vieux-Condé mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité et l'amélioration de service rendu aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

Le Chapitre 012 constitue un enjeu important dans la définition du budget. L'évolution de ce chapitre matérialise notamment l'augmentation du nombre d'agents sous contrat Parcours Emplois Compétences. Ce chapitre doit intégrer les différentes évolutions statutaires et réglementaires, ainsi que la Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences (recrutements, départs en retraites, mutations, formations, ...). Il n'y a pas d'augmentation prévue du point d'indice.

**Les autres dépenses de gestion courante (chap 65) :**

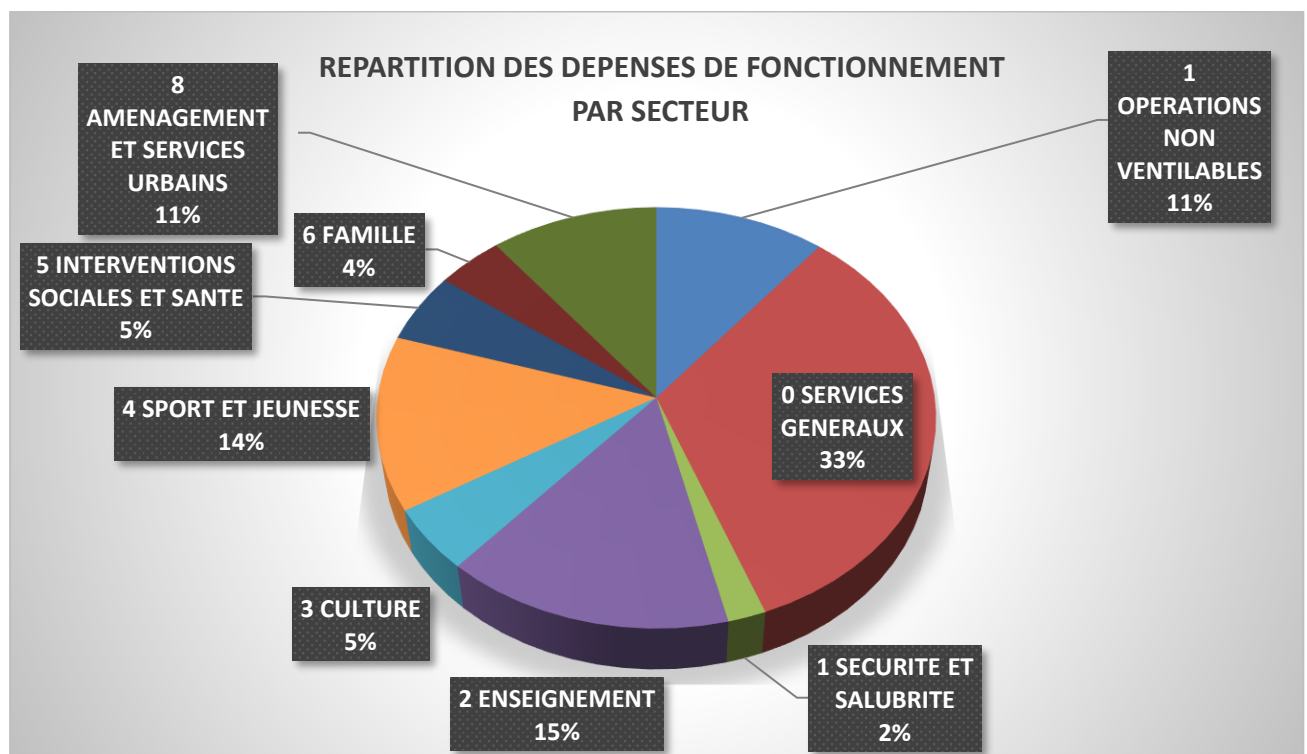
Elles représentent 10,35 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en augmentation de 0.7 % par rapport au budget 2021.

Les subventions aux associations sont maintenues au même niveau qu'en 2021 et la participation de la commune au CCAS est de 622 000 €.

**Les charges financières :**

Les intérêts des emprunts en cours s'élèvent à 136 000 €, soit une diminution de 17 500 €.

Dans un souci de sincérité, le budget 2022 intègre les intérêts courus non échus du futur emprunt, les ICNE sont ainsi constatés à hauteur de 42 050 €.



## Les recettes d'investissement

### L'autofinancement prévisionnel :

10,13 % des recettes de la section d'investissement proviennent de l'autofinancement prévisionnel.

### Le recours à l'emprunt :

Prévision d'un recours à l'emprunt pour le financement de l'investissement, de la salle multimodale à dominante culturelle, d'un montant de 4 000 000 €

- sur 30 ans
- à un taux fixe de 1.61%
- échéances annuelles
- première échéance en 2023

### Le FCTVA / Fonds de Compensation de la TVA

Le FCTVA représente 16.404% du montant TTC des dépenses d'investissement éligibles payées en 2021. Cette recette est donc directement conditionnée par la dynamique d'investissement communale. Soit une prévision de 170 004 € en 2021.

### La Taxe d'aménagement (TA)

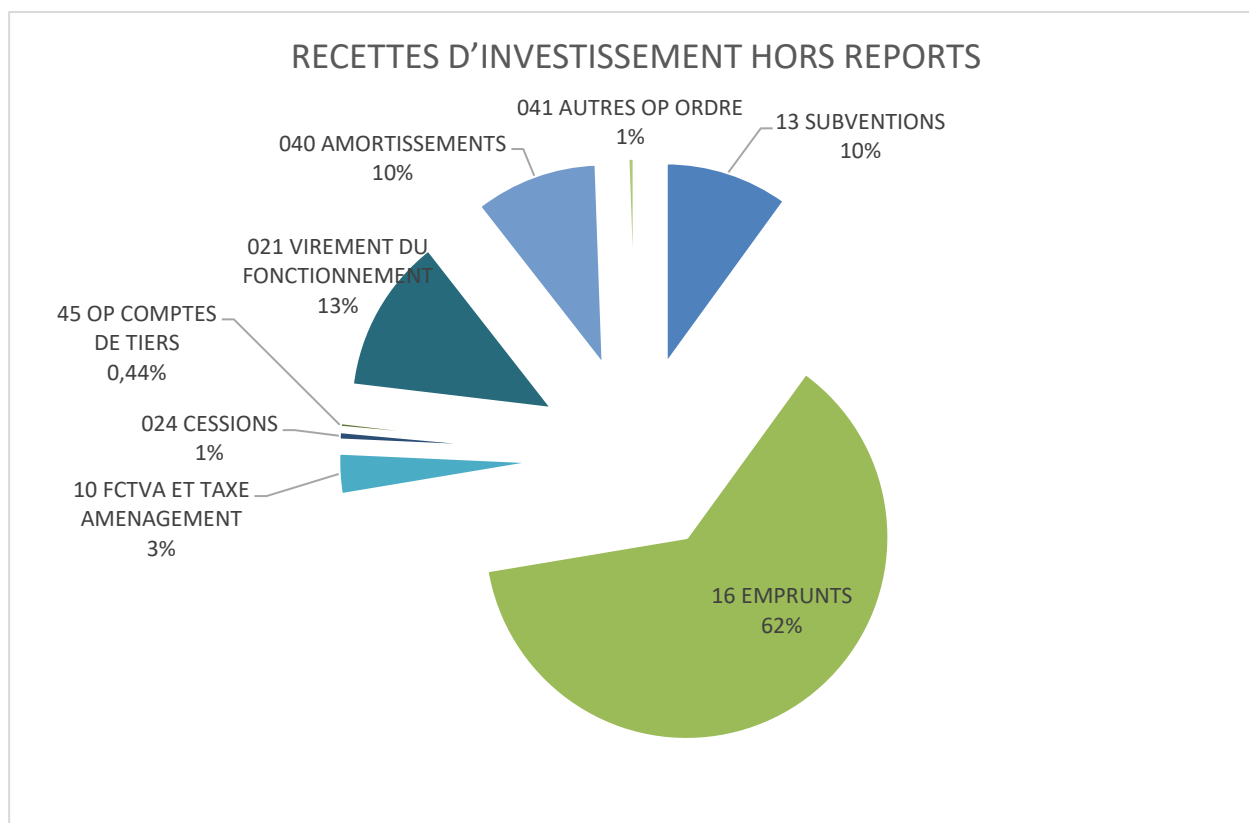
Cette recette est fluctuante car liée aux demandes d'autorisation d'urbanisme. Cette année, une prévision prudente de 45 000 € est présentée.

### Les subventions liées aux opérations d'investissement :

Pour le projet d'aménagement d'une salle multimodale, une prévision de versement du FSIC est prévue en 2022 à hauteur de 300 000 €.

D'autres subventions seront sollicitées auprès de nos différents partenaires : Département, Région, CAVM, CNAR, ... mais, par prudence, ne sont pas encore matérialisées dans le budget.

| LIBELLE                        | RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS REPORTS |
|--------------------------------|--|
| 13 SUBVENTIONS                 | 640.692,00 €                           |
| 16 EMPRUNTS                    | 4.000.000,00 €                         |
| 10 FCTVA ET TAXE AMENAGEMENT   | 215.004,39 €                           |
| 024 CESSIONS                   | 47.000,00 €                            |
| 45 OP COMPTES DE TIERS         | 28.000,00 €                            |
| 021 VIREMENT DU FONCTIONNEMENT | 805.740,00 €                           |
| 040 AMORTISSEMENTS             | 640.355,00 €                           |
| 041 AUTRES OP ORDRE            | 36.300,00 €                            |
|                                | <b>6.413.091,39 €</b>                  |



## Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement y compris les reports sont en augmentation de 8.40 % par rapport à l'année dernière.

### Les autorisations de programme :

comprennent les conventions concernant

- le programme de rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)
  - Centre-ville,
  - Entrée de ville
  - Dervaux/Gambetta,
- Ainsi que la poursuite des travaux d'éclairage public,
- la reconstruction du groupe scolaire Georges Germay
- et l'aménagement de la salle multimodale à dominante culturelle.

Ces autorisations permettent de programmer l'organisation et la répartition des dépenses d'investissement conformément à l'avancée des différents chantiers.

**Le chantier de l'école du Mont de Péruwelz**, à l'arrêt depuis la rentrée scolaire 2021, fait l'objet d'une procédure en cours ce qui reporte d'autant le délai de réalisation. Les différents frais s'y rapportant, locations, transport, ...et leur indemnisation sont prévues au budget. Les travaux de réfection du parking du 8 mai et de la toiture sont en cours.

**La commune a lancé les travaux du parking rue du 8 mai** pour répondre à la demande des habitants à proximité de l'école de musique, du DOJO Intercommunal et du complexe sportif. Plusieurs financements ont été accordés, notamment une subvention de la Région à hauteur de 150 000 € dans le cadre du plan de relance, une participation de la CAVM pour l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie. Un dossier de DETR est déposé auprès des services de l'état pour une subvention de 43 000 €.

**Réhabilitation préau école de musique :** En lien avec la réalisation du parking rue du 8 mai il est prévu de changer une partie de la charpente et la toiture du préau de l'école de musique

**Socle numérique :** Dans le cadre du plan de relance de l'état, nous nous sommes inscrits dans la démarche en partenariat avec l'éducation nationale pour équiper les 40 classes élémentaires de la commune de matériel numérique innovant ; Subvention de 42 620 € prévue pour 61 000 € d'investissement TTC.

**Mise en led du terrain de football :** 30 000 €

**Plusieurs acquisitions immobilières** sont prévues en lien avec les projets de la ville : magasin Lidl, bâtiment « Filieris » (prévision à 115 000 € frais inclus), terrain Place Vermeersch (140 000 €), terrain pour emplacement réservé zone du terrain « Valmex » - rue Faniard ...

Une convention est signée pour acquérir un local rue Gambetta en pied d'immeuble pour la police municipale (coût : 220 800 €). L'acquisition aura lieu durant le premier semestre 2022.

**Déficit d'opération commerciale :** Dans le cadre du programme PNRQAD Dervaux/Gambetta, l'ACT (agence de la cohésion et des territoires) est chargée de la commercialisation des différentes cellules à vocation commerciale. La ville de Vieux-Condé et Valenciennes Métropole participent au déficit commercial de l'opération à hauteur de 50 % chacun du reste à charge. A hauteur de 58 200 € pour la commune.

**Le programme d'installation de caméras de vidéoprotection** sur l'ensemble de la commune engagé chaque année depuis 2017 se poursuit en 2022. Un investissement d'environ 70 000 € est prévu pour créer des nouveaux sites de vidéo surveillance (rue du 8 mai et aux abords du collège, Mairie, LFR...) un financement par le biais d'un dossier FIPD (fond interministériel de prévention de la délinquance) prévu à hauteur de 10 000 € pourra permettre de réduire le coût des dispositifs.

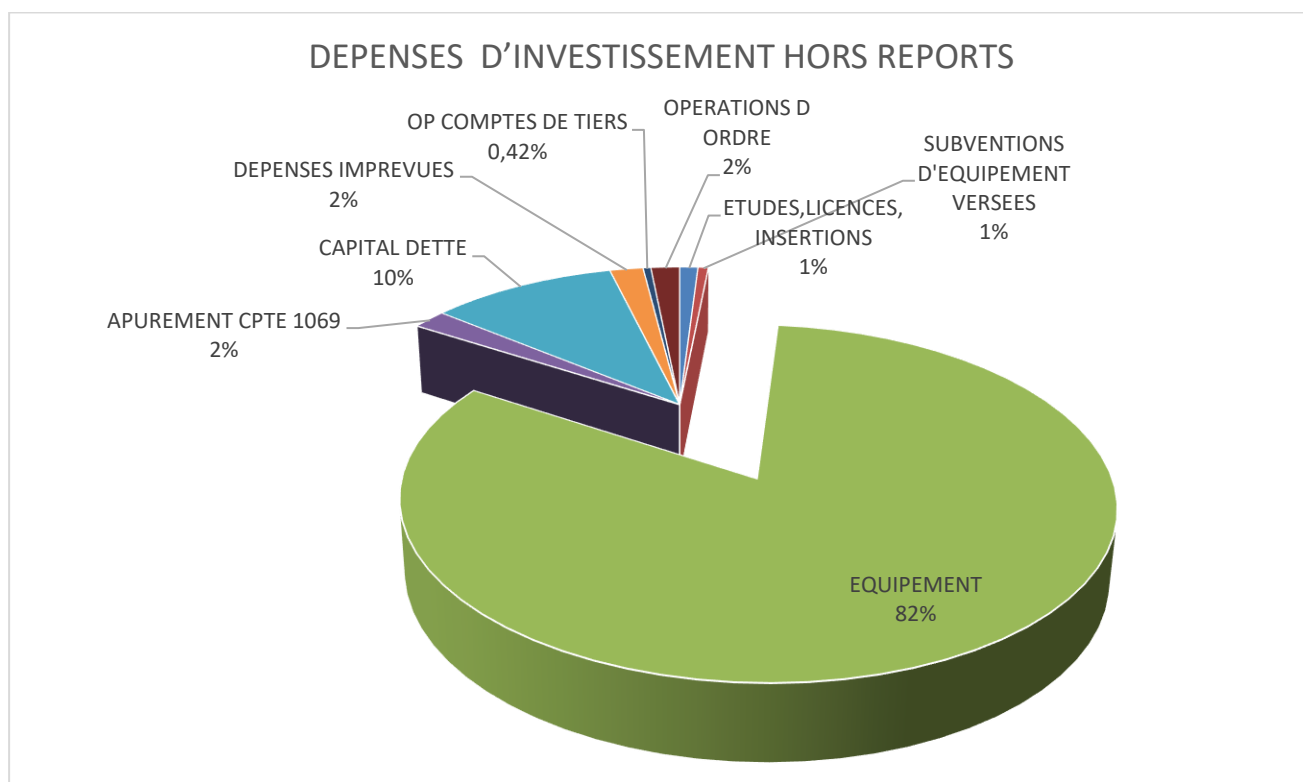
**L'installation de feux tricolores** est prévue au croisement de l'Avenue René Beth et de la rue Edouard Vaillant. Ce dispositif sera financé par le Département à hauteur 30 000 € sur la base d'une dépense prévisionnelle de 59 348 € HT.

**Investissements divers :** Le budget primitif 2022 prévoit les investissements nécessaires pour les besoins des différents services (mobilier, matériel informatique, matériel technique divers,...).

**Le remboursement du capital** d'emprunt pour 2022 est de 681 000 €.

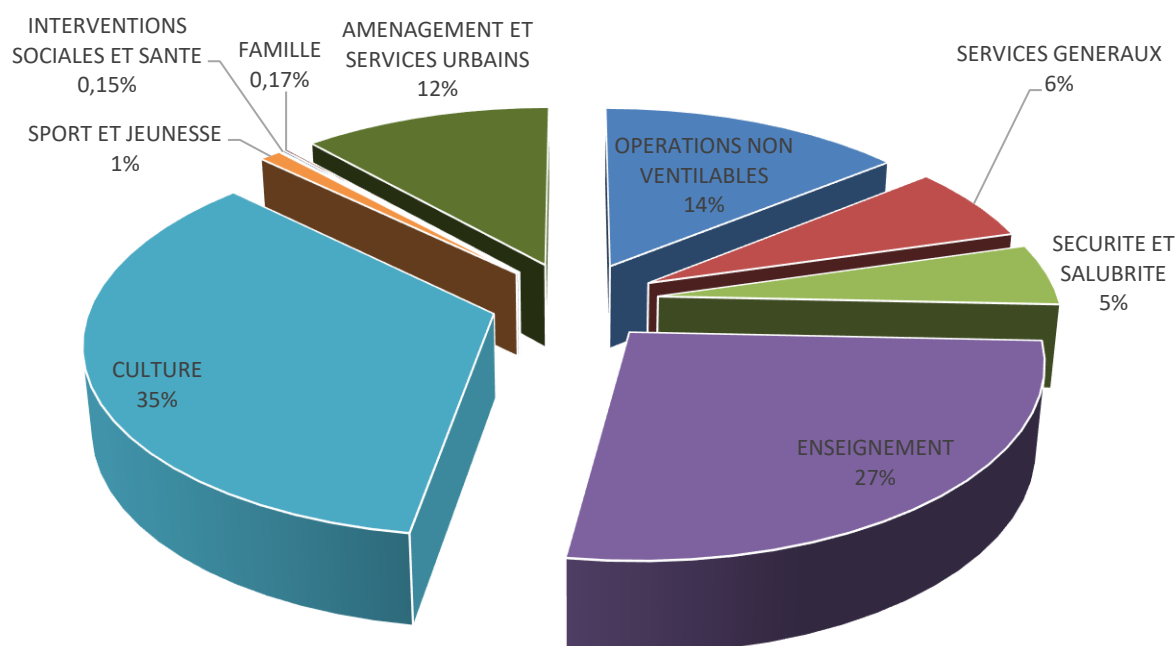


| LIBELLE                          |   | DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS REPORTS |
|----------------------------------|---|--|
| ETUDES, LICENCES, INSERTIONS     | € | 65.900,00                              |
| SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | € | 37.500,00                              |
| EQUIPEMENT                       | € | 5.499.619,90                           |
| APUREMENT CPTÉ 1069              | € | 126.313,00                             |
| CAPITAL DETTE                    | € | 681.000,00                             |
| DEPENSES IMPREVUES               | € | 120.000,00                             |
| OP COMPTES DE TIERS              | € | 28.000,00                              |
| OPERATIONS D'ORDRE               | € | 103.840,00                             |
| TOTAL                            | € | 6.662.172,90                           |



Les opérations d'équipement témoignent du dynamisme de l'investissement communal.

## REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR



### LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BOUCAUT »

La viabilisation et la cession de terrains situés devant la résidence autonomie rue BOUCAUT est identifiée dans ce budget annexe, avec la volonté d'une amorce de réalisation en 2022.

Le budget prévisionnel s'élève à 120 000 € en fonctionnement comme en investissement et pourra faire l'objet d'ajustements en fonction de l'avancée de l'opération.